

De vingturois Septembre mil six cent
Septante et a la messe de vingturois
mil six cent septante trois, et qua tant
~~de~~ faire auoir satisfait Les paroisses
trouue des pouruers dormeurs les sorts que le
Service diuin ne peut estre fait avec la
de pouer requis au grand scandale de tout
le public, a quoy estant obligé de pouruoir
et de mener ny ne onde qua L'edifice des
poutures ne seruiroient sans esgard mais bien
quil soit satisfait a celles, et y laissent
ordonnons que les presbiteres et vicaires des
Eueschies basty feroient faire les reparons
et ornemens ordonnez par les lres. Superieurs
contenant ceux qui sont encore a faire qui
concernent l'auoir des ny deuant d'autre de
dames blanc, deux trois ou pour le maistre
autre et d'autre pour les malades, une
aube de soie de couleur, ny auit et trois
Courtois, faire des anneaux pour les font
baptismaux ny pour y tenir des srs. Quils
Le tout ordonne par les lres. Superieurs de visiter des
ornemens cinquante quatre et soixante quatre
plus une ny estuble de dames blanc garnie
dun passamay de soie avec six Estols et
manipule et ny voile et mesme estoffe
une Estole et manipule qui manquoit au Estuble
de dames blanc, une Estole et manipule qui
manquoit au Estuble de dames rouge et



blanc ~~roy devant d'autel de l'autel violet~~
 deux amittes, roy devant d'autel de l'autel
~~violet~~ violet, deux amittes, roy devant d'autel de
 l'autel violet, deux voiles roy de tapis vert
 et l'autre violet, roy aube et tapis rouge
 trois napes pour l'autel, deux napes pour la
 Communio, quatre effeuillans, roy nappes
 pour l'autel blanches deux l'ostie et violet de
 l'autel pour servir aux baptêmes, effeuillans
 le grand calice, d'or et la fustelle qui est
 pour l'autel d'or, le tout ordonné par la
 messe d'ordinaire et l'autre nul tie l'oues
 soient sept du f. vicairie qu'il; l'oues aussi
 trois napes d'autel, trois courtois aux aubes
 roy l'ice au d'ostie du mairne aube d'ostie
 paine, une piscine a l'ostie de l'autel, roy vase
 d'ostie avec roy robinet dans la muraille de
 la sacristie pour le presche pour l'autel de
 mainy avant la célébration de la messe et apres
 qu'il la l'ostie, roy l'ostie et fil de orgeal dans
 la fustelle qui se trouve dans la sacristie le tout
 ordonné par nosse fustelle de visite de l'autel
 nul tie l'oues septaube trois. Et deuois d'ostie
 fait par les prescheurs et vicaires,
 et aube l'ostie et deuois a faire pour l'eglise
 de brigue les deux tiers aux d'ostie de l'autel
 et l'autre tiers aux prescheurs et vicaires, et
 que l'ostie l'oues fustelle et paragraves
 le balustrade de prescheurs, fustelle faire, roy
 drape mortuaire de l'ostie avec une grande croix

de ^{l'adit} ~~la~~ blancher pour les morte, ve lavant
et d'une bague pour les braucous;

Et outre et par-dessus des ornemens et reparons
si d'office mentionnés ordonnons que les
probands et vicaires feroient faire un soliel
d'argent dont le croissant qui tient le saint
serviunt sera doré et qu'il ait effait et
y emploiera la vieille custode dont le pied
est de cuivre et le restant d'argent et
seront de piramide toute brulante et surmonte
de plus feroient faire une petite boite d'argent
donnée par le d'adame avec une bourse et six
estofs avec des courbons pour pouvois porter
le saint viatique aux pauvres de paroisse
d'une la nécessité sera fait un calice et
pataine d'argent la coupe dorée par led'adame
et la pataine par le d'officier et moins que le
s. lequoin barilloz et des probands vendra
à la paroisse celui qui est d'une les mains
depuis quinze ans au moins pour le faire
d'argent, lequel nous n'admettrons que s'il est
tout d'argent dans la coupe dorée et avec la
pataine dorée par d'officier; feroient de plus
faire cinq bourses, une blanche, une rouge,
une violette, une verte, une noire, pour
changer selon les occurrences et d'office
d'office et soit en laine et soye, deux
voiles de taffetas, un noir, un blanc, deux
pauillons ^{ou} violet et un noir et deux de garus
deux pastirmais et frange de soye communable,
encore un miroir par d'officier celui qui a déjà

ya aura un petit tableau de direction avec
les feuilles de la preparation a la s^r morte
et celle de l'antioz de grace, et plus de tout
et l'eglise sera reparé attendu que la
coup pourroit venir de l'huile par les eaux
qui s'endouagent de plusieurs endroits, les
prieurs des confreres ^{de} l'hopital et de
mont de pierre s'endront leurs comptes
garderont le s^r vicair tous les
années les couples appelés sous les peines
du droit, ordonnons aux fructurs et
confreres de saint antoine et de la noviciade
et se pourrois donner ^{à l'hopital} nécessaires pour
la liberte de la s^r morte l'antioz de
la noviciade et s^r faire le tableau et de
s^r faire un marcequin a l'antioz l'antioz
et s^r antoine et faire reparer le marcequin
et l'antioz de l'antioz dans les mois
et comme nous avons trouvé l'eglise dans
une grande indigence et pour nous protéger
de tous les c^s nécessaires n'ayant trouvé
pas une croix a aucun des autels ni même
au maître autel nous ordonnons que les
probands et vicaires, et comme pour les
chose la communauté feront s^r leur
reparations et ornemens qui avoient été
ordonnés et que nous avons ordonné publiquement

Visite de la paroisse de Brullion
haut

~~Le~~ Louis et Thomassin
par la grace de Dieu et du saint Siège apostolique
Quirque et Seigneur de Villain Coupillier du Roy
et tous les Coupilliers de Villain faisons que ce
jour de Vingt Cinquième du mois de Septembre
de l'année mil six cent Septante sept nous et
seul Louis, après avoir reçu notre
visite de la paroisse du lieu de Brullion
haut. Seious partis dudit lieu sur les
huit heures de matin et Compagnie de
~~notre~~ vicaires qual, amonies, gressier
et autres de notre suite pour aller au lieu
de Brullion haut y faire notre visite et
pourvoir aux besoins et necessités de ladite paroisse
et arriver au devant la porte de l'Eglise y
avoir trouvé Messire peulij giraud pbré
vicaires de Brullion haut accompagné
de Messire Jay Tripoul vicaires de Brullion
haut, et de habitans dudit lieu de Brullion
haut, lequel Messire giraud vicaires de son
jurisdict avec lesdits nous avons proposé la
Croix a baiser, donné et reçu et fait
les autres Ceremonies requises et prescrites par
le Rituel Romain, et de puis s'ensuyvant
Messire de notre Vicar et laudits de

La dite paroisse et arriver a l'autel d'une
nouve armoire donne la benediction au
peuple quil y estoit fait l'absolution qu'on
pouvoit les morts, et visite les foyes baptismez
esqz on quoy nouve armoire celebre la
saints morts et visite les ornermes de
La dite paroisse que nous avons trouvez Louis
seuons et exhalice d'argent et la patene de
cuivre, la coupe d'or au dedans et la
patene au deffus, deux missels d'or
titulaire de sainte Anne ete, les statues
synodaux de diocese, veul esuble de
tastes blanc avec toz estole et manipule
garnie d'uy passure de soye rouge et
blanc, cruce de ligature rouge et blanc
garnie d'uy passure de soye rouge et
blanc, cruce de ligature rouge et blanc
garnie d'uy passure de soye blanc et noir,
vingt autres de brocade a fleurs blanc et
noir estole et manipule garnie d'uy passure
trois couleurs pour les corporaux de table de
soye, trois pates noire, rouge vif, et
corporaux, un voile noir d'oreille, un autre
voile blanc de rapie vif, un autre d'uy ve
et cinq autres, seuons et toz exhalice
couleur d'oreille et latouche, autre rouge a fleurs
et satin rouge et autre d'indian, deux

Orubere 7 coile de voye daut L'huu et vesce
et tousz deus saun leurdous, deux amittu,
deuz purificatoires, un Lauabo usé, neuf
mapes pour l'autel bonz, deux Chandliers
d'itoz, quatre autres de quartoz, et six de bois
un grand Croix pour les processions, une
petite Croix pour l'autel, un petit sap de bois
pour leau baptismale, une cloche pour
l'elouatioz, trois boites de blanc pour y
tenir les hosties, un devant d'autel de brocade
et fil, un aut qu'on vitist l'autel et l'auge
gardiez avec deux boau tableau unef ou est
l'image de l'auge gardiez que messire
~~fray~~ pierre way grand Jadis vicair de ce
Evollivoy hautz a fait faire y ayant
quatre Chandliers de bois un devant d'autel
et une coile paine et un maregpid de
bois blanc neuf

M. L. Quoique l'écriture que
procédant a la visite de la paroisse
des lieux de Evollivoy hautz et de
ordres d'icelle nous nous sommes
aperçus que les Chanoines probands et
vicaires des lieux de Evollivoy n'avoient
point fait les réparois ordonnés par
leur Statuts de visite de nostre prédécesseur

25 26

Et die vult Septembri mil sig l'viii
Cinquante quatre sig Septembri mil sig
Cviii Soixante quatre, l'vii de sig vicia
general du vingt deuxiesme aoust mil
sig l'viii Soixante sept, aussy de nosse
predicte du vingt un septembre
mil sig l'viii Septante et a la nosse de
vingtiesme nuy mil sig l'viii Septante
trois et qua fault de avoir fait fait
La parois de la trouve des pouruers de la
plus grande partie des orndemens et autres
Coses necessaires pour le service divin
lequel ne peut estre fait avec la deffiance
dequies loy deus de scandale a quoi
estant obliger de pouruoir et de mettre
en ordre aussy que lesdits vintiers ne
dissent leur vices, a les autres
ordonner que lesdits parois et vicaires
des Eglises soient faire faire les
reparations et orndemens ordonnez par
lesdits vintiers et ce qui ne pay est fait
Coystant de deux Eglises de la ville de
Hauges et vintiers de Catelouffe de Colou
vint et vicaires avec leurs estoles et
manipules, vintiers ordonnez de stay sig, que
la coite des infirmes soit preparer de
autres deux, une croix de litoz pour porter
aux morts et aux malades, une chaire

vous priez et faire de proteste, un
carré de d'hy le grand autel, une
tenture avec four capitulaire ~~et~~
une porte a l'entree de l'Eglise le tout
ordonne par les Statuts de nosseigneurs
procurateur et ville et ses vicaires ~~et~~
plur hy un chas de fil de metal a chaque
Lugueune de la sacristie, un tapis de cadis
noir ou il y auroit une croix de cadis blanc
au milieu pour les morts, un Cavalier
pour servir avec mortuaires et deux bancs
pour des braudours, un confessionnal et un
Seiel de bois peint au dessus de la porte
autre, des ornemens et reparois d'ivoire
et de fer fait par les probanz et vicaires
a l'usage de l'eglise, deux tapis de
Cavalier avec deux bancs et confessionnal,
qui seroient fait par la Couronne et
indolites, et pourvoient aux autres besoins
et necessitez de ladite paroisse ordonne
que outre et par dessus les choses et choses
enoncées, sera ordonne, quil sera encore
fait par les probanz et vicaires
un petit ciboire d'argent dore par herodotus
Coutte d'hy voile de soye pour porter le
saint sacrement aux malades, un petit
tabernacle surdore, front blanc et le
presbiter, feroient faire un autre d'hy

de l'encens blanc avec un peu de safran, 26
de soy^e convenable, aussi bien que nous de soy^e
violat de même estoffe et qualité, un
papier pour couvrir la chapelle de l'autel
de bois tout simple pour y
attacher par le paravent; ~~un~~
deux courtois un peu point de rouge
dans l'est sacrifié, de plus deux autres
et de pile de Hoag avec deux autres, six
Laurabo; deux purificateurs, six essuie-mains
une Châsse ^{encens blanc} avec six estoffes et
manipule garni d'un passereau et frange
de soy^e convenable, une piscine dans
le mur au costé de l'Église pour y
jetter l'eau de l'encens de la cire, un
grand éventail pour le service paschal,
un suspensoire nain et lucille dans
un coin de feu et des pinces, un armoire
au costé de l'autel de l'Évangile pour y
mettre les saints livres avec cette
inscription au dessus Sanctum Crisma, et
une Châsse noire, ~~avec~~ ^{de plus} une bourse commune
que la Communie sera faite aussi bien que l'encens
de l'encens auquel on mettra une Croix et
sous laquelle on parvint convenant d'iceux
probans et vicaires ordonnés par icelle
qui présente et spécifique, et d'iceux ordonnés
qu'on les fera faire dans six mois.

Lesquels passer sans di avoir satisfait &
maintenant comme pour lors avoir ordonné
& explorant ^{lausmire du bras brulé,} que des titres du dique ou soit rien d'autres
seva faire pour être employés aux frais de
sup. Honoraires et onduens, dans le sens de la bible
et libère a grandes paper le vingt six
troup de somme mille six cent cinquante
six

M. D. J. M. M.

Et Conformément aux Statuts des précédentes
visites le P. vicair de lad. paroisse dira
la messe tous les dimanches et fêtes
dans lad. paroisse et trois fois la
semaine pendant le carême et l'advent
faisant le prône les dimanches et la
doctrin célestique les fêtes et dimanches
à midi depuis la Toussain jusqu'à la
quatre-vingt et le tout les premiers portons
par les Statuts et par les Statuts Synodaux
de notre diocèse

M. D. J. M. M.

En vingt sixième aoust mil six cent
septante sept La susd. Statuts a été par moi
de son. Lue et publiée a Messire prestre
Girard, vicair de Cwoillierz Basse et a mess.
Wals Troipoul vicair de Cwoillierz Basse

Lesquels font et leur nom que est celui des
grubauds abruce lesquels ont dit qu'ils
se vendraient les grubauds, et a me
honneur Simbert n. de et par le bri
loups pour et au nom de La Courbe et
Scolliers lesquels ont dit qu'ils se
vendraient leur conseil

Divaud & Co. J. P. M. Bricaire
Gimbert & Co.

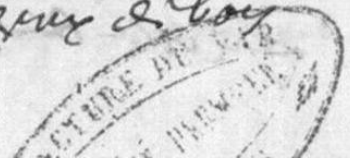
Jean (habits) de la

Visite de La Chapelle de Viret laj

Monsieur Louis De Thomastis par la
grace de Dieu et du saint siege a plique
quodque et signum de velle l'apostolice de
Roy et sous son conseil seance faisent que
le jour de vingt six heures jour du mois
d'août prochain le même nuit six heures point
est après avoir acquis nosse visite d'au

La paroisse de Broollicou & autres nous
nous serions transportés en Campagnie de
notre vicain général notre annuo-
gruffio et autres de nosse suite & la
Chapelle de nosse dame du prieure de
Broollicou qui est au dessus de l'île de
Broollicou & autres. Tant les prieurs passés
par messire Gaspard de Villeneuve de
la maison de veuve de nous y serions
est accompagné par messire Gaspard
Giraud vicain de Broollicou & autres faisant
le service de ladite Chapelle & absent de
messire de Villeneuve & arrivés dans
ladite Chapelle après y avoir fait nosse
prieure & oraisons & vu de près au
messire Giraud quel service il y faisait
lequel nous aurions répondu qu'il y
est de la sainte messe tous les
jours de la semaine & lui
ayant demandé des reliques de son service
il nous les auroit présentés & nous
avons loué de joye l'ancien la coupe d'argent
donné par le d'adans & le pied de patène
de l'ancien & le corporal après lequel nous
nous n'avons plus de service
par une barre & ligature blanche

deux voiles de tafetas blanc & haute
 rouge six purificatoires, une boîte de
 blanc pour y mettre les hosties, une aube
 & six courtois, six de maison & six pour
 une autre aube & six de maison & six
 courtois mauvaise tout reproduit & six
 pour une autre aube, deux amictifs, deux capes
 quatre napes pour l'autel trois de face
 de maison & l'autre de maison
 une chasuble de ligature de plusieurs
 couleurs estole & manipule, aube de
 ligature blanche aussi avec les festons de
 manipule, cinq cuisins deux rouges
 blancs, deux blancs, deux de face de
 facienne & six autres de la même étoffe
 tout de soie, six de soie, six de soie
 de soie de tafetas rouge rayé, six
 autres de satin fleur blanc tout de soie
 ne pouvant plus tenir deux chandeliers
 de bois six de soie, six de soie, six de soie
 six de soie, six de soie de bois peints
 pour l'autel, deux vases de bois avec six
 fleurs, six tabernacle ou l'image de la
 sainte vierge et peints qui sont de véritable
 six gaudrilles bois noirs dans la sacristie
 dans lequel on repose les ~~autres~~ ornements
 une lampe de bois et une petite cloche
 pour l'ordination & six de bois



Je n'ai jusqu'à présent que par provision
à la visite de ladite Chapelle et de
onze autres d'icelle nous avons
approuvés que les messes gaspards de
villeneuve prient n'aient point satisfait
aux réparations et onzième ordonnées
par nostre Seigneur de visite fait en
Lan mil six cent septante trois et
le vingtième du mois de Juin qui
consistait à faire provision à faire blanchir
ladite Chapelle de nosse Dame de Verdun
faire voyer l'air au dextre de l'abbaye
L'autre voyer de l'abbaye la première affix
qu'on auroit à l'abbaye de Verdun
faire faire une piscine à costé d'une
autre, faire un voyer barreau de fer à
la fin d'icelle qui donne office et service
affix que le vent n'incommode le
prestre quand il celebreroit et pour servir
à autres incommodités, faire faire
ladite Chapelle de briques, ôter les poutres
qui sont dedans et les pierres inutilles.
Comme il est bon d'ordonner, et encore que
conformément aux Statuts de nostre province
et celle de son vicain Général de Lan mil

Sur deux toizans sept et le vingt trois
 erout. Les p. prius feroit faire un
 calice tout d'argent avec La pataine en
 moyen dont l'ad pataine seroit dorée
 aussi bien que le dedans de La Coupe
 du calice, seroit sur deux Corporaux
 quatre esui mains accoustoyez de
 de l'auant, seroit faire un chandlier en
 bois pour le flambeau qui sert lors
 de l'ordination de La sainte hostie, un
 petit tableau ou image peinte dans La
 sacristie pour servir au presbre quand
 il fait La preparation pour celebrer La
 sainte messe, et de plus un prie dieu
 pour servir aux presbres quand il fait
 la preparation et son action de graces, quil
 feroit loger un vase dans La muraille
 de la sacristie pour y reposer de
 l'eau affez que le presbre avant et apres
 La celebracion de La messe peut se laver
 les mains, quil pourroit deux tapis
 pour couvrir l'autel, quil feroit mettre
 au clocher de la chapelle une cloche
 continuelle pour que le peuple peut estre
 adverti du temps que celebreroit la sainte
 messe dans La chapelle, auant ordonne
 que des messes de veilles messes feroit
 faire toutes les plus reparations et

occurrence d'oppression et d'effusion d'argent
et pourvoient aux autres besoins et nécessités
de ladite Chapelle auant ordonné que cehe
et par d'effusion de ses réparations et ornemens
et d'effusion d'oppression ledit ^{siège} d'effusion
faisa faire une aube de t'gile de soay
avec soz amit et courdoz a la place de
l'aube que nous auoyz interditt, comme
quodroit et Fagittes, et comme aussi auoyz
interditt la pataine de l'encense faisant d'effusion
sous les poins de droit au prestre qui fait le
seruice de ses seruiss, et plus auoyz ordonné
qu'il sera fere ses réparations d'aultre a la
place de celui que nous auoyz trouué
d'engré et rompre lequel parant qu'il sera
faire sera de catolouze avec ses passereaux
et soz la frange couuable, six purificationz
une chetuble violote de Camlot avec ses
estole manipule et voile p' boures et toures
lesquelles réparations ordonnées par ci d'euant
et present trouuées et d'effusion ledit d'
villecurfus sera faire d'auant six
noies lesquelles parant fait de auoir satisfait
auoyz ordonné que le tiers du redoublement d'ad
prioré sera saisi pour une employe avec
réparations, d'liberte a granties basses le
vingt six sous mille six cent sept
d'ans le cours de la visite

M. O. J. N. M. C.

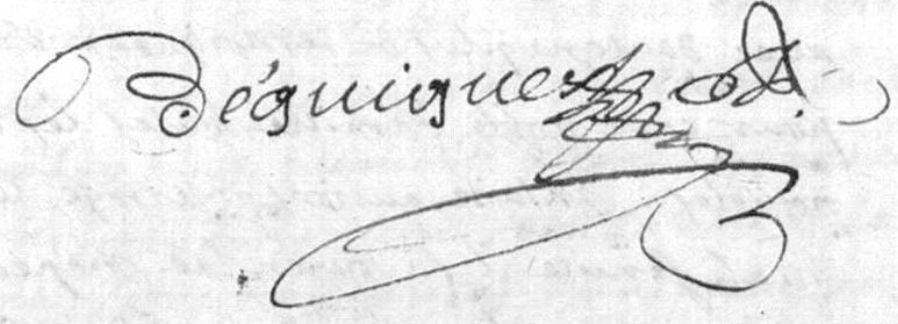
Et conformant aux sentences et procédures

visités de f. vicain de lad^s paroisse dira
 La messe pour les dimanches & fêtes de
 lad^s paroisse & de nosse fois la semaine
 pendant le carême & l'advent, fera le
 proces de dimanches & la doctrine
 chrestienne des fêtes & dimanches a midi
 depuis la Toussaints jusques a la Pentecoste
 & le jour des prières par les
 subdoyens & par les Status Synodaux
 de nosse diocèse


 M. E. de Ville

Du vingt sixiesme aoust mil six cent
 septante sept la sup^s Lettre d'avis
 a esté par moy Evesq. sou^s due &
 publiée a Messire peuliger Girard vic
 de Breallieres bastot faisant le service
 dans l'egl^{se} de la quelle lequel a dit jour
 & au nom d'eu^s de Breillouere sus priere
 lequel a dit & respondre quel ce
 Breillouere les officies priere

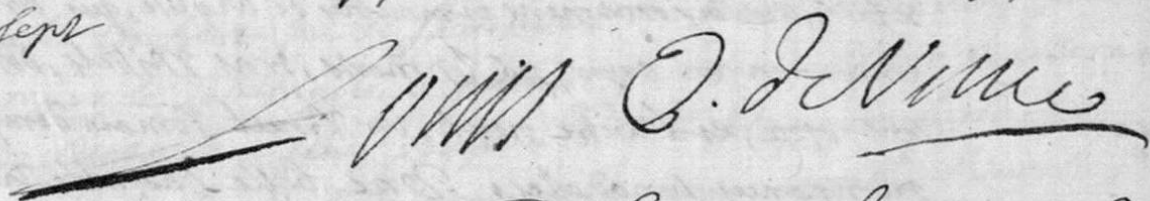
Vivand & vic.

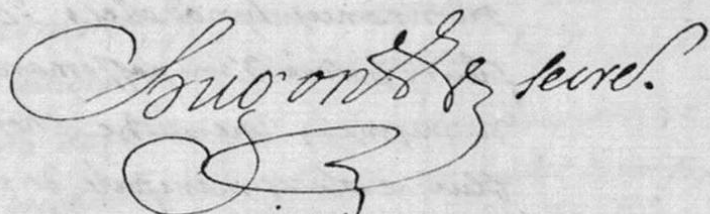

 D. de Guignes

Visite de Thorenc

Nous Louis de Thomassin par la grace de
Dieu es du s.^t siege Apostolique, Eveque et seigneur de
Avenne con.^t du Roy en tous ses conseilz. Et a avoir
faisons que ce jourdhuy vingt sixieme d'aoust mil six
cent septante sept apres avoir visite les paroisjes de Fredien,
hautes et basses et la Chapelle de nostre Dame de Verdaloy
nous nous ferions transporter en la Chapelle de Thorenc
en Compagnie du Reverend pere Antoine Orega nostre vicaire
General et de Messire Jean Ciron nostre promoteur d'Office et
de Messire Antoine Hugon nostre secretaire et aumosnier et autres
de nostre suite, ou estant arrivez, nous y aurions trouve
mons.^r de la Gaude seig.^r dud. Thorenc accompagne de Messire
Gaspard de villeneuve son oncle et de Messire Palmassy presby
chapelain servans lad. Chapelle, lequel nous aurions tres agrea
blement et tres honorablement receus, En suite serions entreez
dans la Chapelle, ou nous aurions fait la visite des ornemens
et meubly d'icelle, que nous aurions trouvee en tres bon estat
et pourueue de choses necessaires au service divin, et le
Lendemain vingt septieme dud. mois (Madame de Oaluy
femme dud. s.^r de la Gaude seig.^r dud. Thorenc l'estant
accouchee d'un filz) nous l'aurions tenue sur les fonts
de baptesme avec Madame Gabeau de villeneuve Dame
de Carrot sœur dud. s.^r de la Gaude seig.^r dud. Thorenc
et l'aurions fait baptiser par nostre dit vicaire general
avec d'autant plus de sermoignage d'affection, que nous avons
pour cette noble famille toutes les considerations estendables
possibles. En suite aurions interroge led. Messire Palmassy -
quel service il faisoit en lad. Chapelle, et il nous auroit
repondu, qu'il servoit dans lad. Chapelle po Messire Gaspard
de villeneuve prieur, depuis la Pasque jus qu'a s.^t Michel,
disant la s.^t Messe festes et dimanches, faisant le prône,
et enseignant aux assistans le Pater, Ave Maria,

Credo, et les commandemens de Dieu, et leur annonçant les
 festes de la semaine, en outre qu'il y avoit une fondation
 faite par Messire Henry de Villeneuve Thorene Chevalier
 et Commandeur de la Commanderie de Comps, portant
 obligation d'y celebrer la messe trois iours de la semaine,
 esque les samedi y chantoit les Litanies de la s^{te}
 Vierge, et y recitoit la passion de J. Christ d'une croix à
 l'autre sous les ormanches apres la messe, esqu'il y
 avoit neuf familles, qui habitent en qualite de fermiers
 dud. lieu de Thorene, qui leur fournit du loyemens
 p^o leur retraite. Enfin ayant trouue ladicte chapelle en
 bon estat, esque led. M^{re} Dalmaty y fait le service ordonné
 par provision par sentence de ville de nostre predecesseur
 l'an mille six cens cinquante quatre, esle vingunieme
 septembre, nous avons fait seulement dresser le p^{ro}
 verbal pour servir en sans que de besoin. fait a
 Thorene le vingt septieme d'oust mil six cens septante
 sept

 M. de Villeneuve

 Hugon & se cret.

Visite de Coille

Nous Louis de Thomassin par la grace
 de Dieu esdus^{ts} apostolique Eveque et seigneur de Venne
 Con^{se} du Roy en tous ses conseilz. Scauoir faisons nous
 que ce iourd huy vingt neuvieme d'oust de l'annee mil six
 cens septante sept, apres avoir fait la visite de la chapelle
 de Thorene, nous nous ferions transporter au lieu de
 Coille pour le meyme effet, en compagnie de Messire Jean
 Coiron promoteur d'office et autres de nostre suite, apres y avoir
 enuoye deux iours au parauant le R. pere dega nostre vicaire
 general avec messire Antoine Hugon prestre es nostre fessain

pō y faire la doctrine, esdisposer les enfans et les filles a recevoir le
1^{er} sacremens de la confirmation, es arrivés audit lieu de Caille sur
les huit a neuf heures de matin aurions trouvé mestre Amédée
Jombert prieur dud. Caille, lequel nous aurait mené au lieu de son
habitation, en compagnie des principaux dud. lieu, ou nous estans un
peu reposés, nous en serions parti revestus de nos habits pontificaux,
pour aller a l'Eglise y entendre la messe, ne pouvans la celebrier
a cause de quelque indisposition, estans arrivés ala porte de ladite
Eglise, nous y aurions trouvé led. 1^{er} prieur en compagnie des Princes
aux du lieu, qui nous aurait donné l'étole, et la croix a baiser,
ala porte de l'Eglise nous estans mis a genoux sur un carreau
preparé, ensuite serions allés processionnellement au M^{re} autel -
en chantant sacerdot et pontifex &c., ou estans arrivés, aurions dit les
oraisons acoutumées en pareils cas, donné la benédiction au peuple,
visité le M^{re} 1^{er} sacremens de l'autel, les fonts baptismaux, et les
autres autels des confresies, et fait l'absoute générale pō les morts
tant en l'Eglise que dans le cimetiere, et aurions fait ensuite sacra-
ments aux peres et aux meres, que nous confererions le 1^{er} sacremens de Con-
firmation aux enfans et filles apres vespres. En suite aurions procédé
ala visite des ornemens esmeubly de l'Eglise, qui consistent premier-
ement en un cayer pō les morts, trois Missels, dont les deux
sont vrez, et l'autre neuf, un Vituel Romain demy vze, les
ordonnances synodales, Une belle chasuble violette de Damas
fleury bordée d'un passeman blanc et rouge, étole, et manipule
de mesme, une autre chasuble de Tafetas violet avec un galon
bleu étole et manipule de mesme, une chasuble de Catalouffe
verte et Gabelle a fleurs bordée d'un galon d'argens avec son
étole et manipule, une autre de Damas blanc a fleurs avec
un galon d'argens avec son étole et manipule, une autre
de burese noire, bordée d'un passeman blanc et noir, avec son
étole et manipule, une autre de Camelot rouge bordée d'un
galon Jaune son étole, et manipule, une autre de Catalouffe
blanche a fleurs, bordée d'un galon rouge, une autre de Catalouffe
blanche et rouge a fleurs bordée d'un passeman d'or avec son
étole et manipule. Une Chape de Catalouffe a fleurs
a fond d'argens ornée d'un galon d'or tout au tour avec son
étole, une autre chape de Damas a fleurs de couleur
Gabelle. Une Voile de Tafetas bleu, bordée d'un passeman
d'or faux, un autre voile de Tafetas blanc, bordée d'un petit

galon d'or, un autre de Tafetas blanc, un autre de Tafetas rouge bordé d'une pointe d'or, un autre voile vert, un autre de cataloufe ondée, un autre voile blanc pour les morts, une Foillette de Tafetas vert bordée d'un galon d'or et d'argent faux, un autre de Tafetas couleur Trabelle bordé d'un galon de soye rouge. Une bourse de cataloufe blanche et rouge, une autre de satin blanc bordée d'un passeman d'argent. Une pale de cataloufe a fleurs rouges a fond d'argent, une autre de Tafetas rouge avec une pointe tout a l'entour. Six corporaux, dont les quatre ont des donnelles. Douze purificatoires. Un Calice d'argent avec la patene de mesme qui appartient a la Confrerie du St. Votaire, un autre petit Calice, dont la patene et la coupe sont d'argent, et le pied de cuiuse argemé. Trois aubes de roien toutes neuves, deux autres de toile de maison a demy usées chacune avec son amice et cordon. Un devant d'autel de cataloufe ondoyé, un autre de Tafetas de diverses couleurs, un autre de raseuit, qui appartient a la Confrerie du St. Sacrement. Deux pavillons pour orner le Tabernacle, le premier de raseuit blanc, et le dernier de cataloufe a fleurs rouge. Une Nape de fustaine, et six autres de toile commune pour couvrir l'autel, deux autres napes pō servir a la Communion. Trois Lauabos. Une Croix de Leron pō les processions, ornée d'un Tafetas, bordée d'un galon d'or faux, un autre crucifix de bois pō porter aux malades. Un encensoir de Leron vieux avec la navete de bois. Les Confreries du St. Sacrement et du Votaire ont rendu bon compte au St. prieur de Caille, et il conste par son Livre des ornemens et meubles d'icelles.

En suite l'heure de la Confirmation estant arrivée — nous serions allés à l'Eglise à cet effet, ou nous aurions confirmé les Enfants & les filles, que nous aurions jugés capables de ce sacrement, après aurions interrogé ledit prieur, sous quel titre estoit fondé la paroisse, combien il y avoit d'amees de Communion, s'il y avoit quelque heretique, en un mot si tout le monde avoit satisfait au devoir Pascal, et il nous aurioit dit et respondu que

la paroisse estoit fondée sous le titre de s^t Estienne, qu'il y
avoit dans Caille environ centes nonante ames de
communions, qu'il y faisoit le service tous s^eul, esque
les dimanches et les fetes il y disoit la s^t. Messes et
chantoit ~~la s^t. Messes~~ vespres, qu'il faisoit le p^rotone les
dimanches, que depuis la Toussaints jus qu'a la pentecoste
il y faisoit la doctrine chrestienne, disoit une messe
de requiem tous les lundis, que tous les habitans avoient
satisfait au devoir p^ratol, qu'il y avoit premierement
la Confrerie du s^t. Juremens, secondement celle du Rosaire
et troisiement le Mont de piete, et qu'Enfin par la
grace de Dieu il n'y avoit dans Caille aucun heretique
ou a la reserve du seigneur de Caille

Nous eveque en pourvoyant aux necessitez de la
Paroisse de Caille, confirmoy tous les ordonnances
de nostre predecessor que la roye de Vingt deuxieme
juin mil six cent septante trois, et gardes les iurys avons
ordonné qu'aux depens de messire Jambes prieur dudit
Caille et de l'ecorome de chapitre de nostre cathedrale
de Vence et de messire Jambes Blacas esnoins dudit
Vence et de messire fort Vievin d'ordon, p^rebendes et
p^rebendes dixmes dudit buron de Caille, le pied de
soleil dont on se sert pour exposer le s^t. sacrement out
Caille sera fait d'argent et ce d'orz huit moie out on
a d'or et ce interdiz le dit soleil et d'ordoz
ou s^t. prieur de Caille de son levir plus a l'aduois
pour exposer le s^t. sacrement. avons de plus ordonné qu'il sera
ou septi^e une nouvelle et cuilliers de lator interdiz
celles de bois dont les s^t. prieur le sert, et qu'aux
cimetiers confirmoy nos ordonnances d'interdit de
Vingt deuxiem^e juin mil six cent septante trois, li le d^e
cimetiers n'est entouré de muraille de saux et sable
d'orz huit moie Adib

Delibere a Caille le Vingt neuvieme d'oust de l'annee
mille six cent soixante six. Sept

A M M D. De Ville

Visite de la chapelle d'andon

Nos Vicaires de affl de seavoir faisons que
 ce jourd'uy trentieme d'oct de l'oneste
 ane sept apres un certain peuplé le jour
 precedant a mortier lillie e d'nu eueque
 par les consuls de la comroune d'andon, par
 lequel consorsme qz est viero la greffe fin-
 mot de vance, lesdiz consuls demandent audit beiz
 eueque de reestabli un parroisse aud andon pour y exercer
 les fonctions curiales attendu le nombre suffisant de h'p'sones
 qz by rencontrent, le dit beiz eueque avoit renvoyé
 les parties en jugement pour leur raison ouyes leur eyn
 fait droit, et par jouvan le dit beiz eueque pour certaines
 affaires les transporter aud andon pour y faire la visite
 roy susdit à cet effet commis de deputez. a ces by cinq.
 Jours de matin roy seivons partis du lieu de caille
 avec mess. Antoine vyon p're et avoué deudit beiz
 eueque esgelyz avec pour aller visiter la chapelle
 d'andon et pourvoyr aux besoins et necessitez dicelle
 ou estant arrivés nous aurions eu à nostre rencontre
 pierre furel rentier de m' cury et greffe, auquel roy
 aurions demandé ce estoit le lieu d'habitation et de la
 demeure de p're qz faisoit la vicie de la chapelle de
 dit andon et il nous avoit répondu que le d'p'pre
 demourait en un samcar par de grenon diocese de fraing
 de quel venoit le colm' aud dit andon pour dire la messe
 festes d'anniversaires d'our croix à Couha et pour ce qz
 en des ornemens de la chapelle de s. silvain d'andon
 il by gardoit en sa bastide ou estang euby il nous
 avoit montré un calice d'argent avec le coupe et
 patene brodées plus un mesel neaf plus un robe neuve
 de toile comone avec son omel et couden plus une chape-
 ble de toile peinte avec un robe moine de stole et
 robe de mine plus un corporal plus robe purification
 deux l'ambros - Deux robes d'our et une parure
 la des de la chapelle il nous y avoit conduiz ou estang
 aurions roy y aurions fait nostre p'ien et après l'evro bien
 considéons roy l'aurions trouva dans un estat la plus
 pitoyable de monde à ces couleurs

Nous dit Vic de offe de. en qualite de
commis et depute par monseigneur l'illustre et Reuerend
eueque Louis de Thomassin pour venir faire la
visite de la chapelle d'andon, et pouruoyant
aux besoyns et necessitez d'icelle auoy confirmé
la sentence d'icelle eueque de Vintzenheim
juin de l'annee septante trois et en ordonnons
et ordonnons l'exécution en tout les chefs et articles
qui n'ont pas esté encor exercez. et pour ce
les ornemens et reparacions y contenues auoy
ordonné qu'il sera fait un nouveau tableau
de S. Gilain attendu que celui qui est sur l'autel
est tout differencé et gasté. plus que le toit de la
chapelle sera reparé. plus qu'il sera fait un autre
benitier à la porte de la chapelle. toutes lesquelles
reparacions seront faites aux despens du lieu
vicair d'andon et ce dans cinq mois à compter
du iour de la quiescencion de la pme sentence
autement en fouce d'auoy exercez les dites
reparacions dans le dit temps des maintenant
com pour lors auoy ordonné que le tiers de
dixme ou soit rente que le S. Vicair perceoit
en titre de seruoir du dit andon sera assigné
pour faire faire les dites reparacions d'olibens à
andon le huitieme d'icelle mil lieux au sept
sept

Jeay Vic de offe de p

Luovon de leu.
D

L'an mil six cens septante septes le vingtseptieme du mois
 d'Avoust a esté baptisé par nous Antoine Rega prestre de la
 doctrine Chrestienne Vicaire et official général du Diocèse de Venne
 dans le Court générale du Diocèse de Venne de la visite générale dud.
 Diocèse Louis Joseph de Villeneuve Capellane dans la Chapelle
 du chateau de Thorene, son pere est le Sieur Claude de
 Villeneuve Capellane seig^r dud. Thorene de la Gaude, gouverneur
 de St. Paul p^o le Roy et sa mere est Dame Marie de Capellane
 Daluy et son Parrain est Monseigneur Louis de Thomassin
 Eveque et seigneur temporel et spirituel de Venne, la
 Marraine Dame Gabeau de Villeneuve sa Tante
 Dame de Carrot, en presence du 1.^r Gaspard de
 Villeneuve son oncle Abbé de Thorene, et du Sieur
 françois de Thomassin frere dud. seig^r Eveque, de
 Mad^elle Gabeau de Pres et beaucoup d'autres de la suite.
 Temoins Messires Jean Ciron prestre promoteur d'office
 et Antoine Rugon aussi prestre et aumonier et
 secretaire dud. seig^r Eveque fait à Thorene l'anes
 jour que dessus

Rega Vic. off. g^l
 Rugon & secr.
 R

Visite de La Paroisse
de Boyon

37

Nous Louis de Thomassin par la
grace de Dieu et du St. Siege Apostolique Evêque et seigneur
temporel de Venise con.^z du Roy en ses conseils. Pavaoir
faisons que le iour d'huys septieme du mois de septembre^t apres
avoir fait la visite en la paroisse de Caille ^{en la} Chapelle et terrain
d'Andon, nous venons revenu a Besaudun, d'ou nous venons
partis sur les trois heures apres midy, pour venir faire nostre
visite en la paroisse de Boyon, y donner le sacrement de
Confirmation, et pourvoir aux autres necessitez et besoins de
lad. paroisse, et estans arrivés aud. lieu sur les quatre heures
de soir, nous aurions pris pour nostre logis la maison
claustrale, dans laquelle les S.^{rs} Pralés et Consuls nous venoient
venir visiter. L' de l'année mil six centz soixante dix et sept

Et le lendemain huitieme dud. mois iour et feste de la
Nativité de la 1.^{re} Vierge nous serions transportés dans la
paroisse dud. lieu, et arrivés au devant la porte d'icelle, y
aurions trouvé Messire Jean Thorene prestre Prieur dud. lieu
de lad. paroisse avec son secondaire, qui nous y attendoient
revêtus de leurs habits d'Eglise, le S.^r Prieur avec la Chape
et son secondaire avec le surplis, ensemble les S.^{rs} Pralés, Consuls,
et plus ayans dud. lieu, et nous ayant led S.^r Prieur donné la
croix a baiser, presensé l'apertoir, et donné de l'encens, les
S.^{rs} Consuls nous auroient presensé le dez, sur lequel nous estons
mis nous serions entrés processionnellement dans lad. Eglise, et
arrivés au mes autel d'icelle aurions salué le tres S.^t sacrement
de l'autel, donné et fait les prières ordinaires avec l'oraison de S.^t
Throphime patron de lad. paroisse, et donné la benediction au peuple.
Après quoy nous aurions célébré la 1.^{re} Messe, puis fait la visite
du S.^t sacrement de l'autel, voyans dans le ciboire, qui avoit
trouvé dans le Tabernacle ancien sur un corporal de cens

Le d. Cibaire estant d'argens doré au dedans de la coupe
ou plus un soleil d'argens, dont on se sert pour exposer
le 1^r. sacrement en euidance, lequel soleil auoy trouué
nouuellement fait, et artistement travaillé, ayans besoin
seulement que le croissant, qui tient la 1^{re}. Hostie soit doré
après la visite du 1^r. sacrement, que nous auoy emensé de
auans que de le remettre dans le Tabernacle, nous sommes
allé faire la visite des fonts baptismaux et des 1^{res}. huiles
et ce ala maniere ordinaire. En suite l'abouze des morts
au Cimetiere ioyans lad. Eglise, que nous auons trouué
c'est lot de muraille, mais ayans besoin d'estre aplani du costé
de la porte, qui donne dans l'Eglise a cause que quand
il suruiens quelque grande pluye les eaux tombent dans
lad. Eglise, et y causent du dommage et de l'indecense.
De plus auoy trouué la porte de ladite Eglise, par laquelle
on va dans le cimetiere tres mechante, et sans serrure,
et après lad. abouze que nous auons fait pour les ~~parois~~
de funes et trepasses, auoyons visité les autels de lad. Eglise
et premieret. le me^o. autel, ou nous auons trouué le
tabernacle auoir besoin d'estre doré, et sur ce point les
precedentes sentences de visite n'auoy point esté exécutées,
le dit autel trop bas de trois pouces, la pierre sacrée
n'estant pas ferme, le d. autel n'ayans point de crodane
non plus que les autres autels des chapelles, si, auoir
de 1^r. Joseph agonisant, 1^r. Trophime, et nostre Dame
du Rosaire, dont les pierres sacrées ont besoin aussi
d'estre enchassées et affermies, et ~~après~~ ^{dans} la visite des dits
autels et chapelles auoy trouué les Marquilliers
que nous auoy grandé, lesquels nous ont rendu
compte de N^{os} et des ornemens de leurs conueries,
Et premieret. celle du tres 1^r. sacrement, qui est en
cousume ancienne et usage pratiqué de fournir
et entretenir d'ornemens le me^o. autel de ladite
Paroisse, nous a exhibé pour ornemens et linges

-premierement quinze Nayrs d'autel & trois
 de communion. quatre chandeliers de bois doré deux
 d'argent de même et deux chandeliers de seton deux
 vases de fleurs dorés. un chapeuble de satin blanc
 étole voile et manipule bordé d'un passeman d'argent un
 autre chapeuble de satin fleuri rouge blanc étole voile
 et manipule de même un autre de ligature violette
 et blanche voile étole et manipule de même: un
 autre de Cataloupe a trois couleurs voile étole et
 manipule: un autre de camlot blanc ornée d'un passeman
 de soye rouge: un autre noire de camlot: voile étole et
 manipule de même. Il y a dix corporaux bente purificateurs
 six lauabo: trois bonnet aube six anuits un pleuial
 de ville étoffe a l'antique tout ve en culie d'oeux

devant
 l'autel en
 de toile peinte

secondement Joseph a trois nayrs d'autel deux chandeliers
 de seton: et un devant d'autel de toile peinte a fleurs
 une lampe de seton.

troisiemement S. trophime a un crucifix de seton
 quatre chandeliers dont les deux sont de bois sur doré
 et les deux autres de seton: deux anges de bois
 sur doré sept nayrs d'autel un chapeuble de satin rouge
 un devant d'autel de Paschal blanc.

quatriemement le st. rosaire a un culie d'ore d'autel
 prie or de seton et la corpe d'argent un chapeuble de satin
 blanc et une aube: huit nayrs d'autel deux devant
 d'autel un de cuir argenté a fleurs et l'autre de toile peinte
 quatre chandeliers de seton deux de bois sur doré deux
 Anges de bois sur doré. un beau soliel de cinquante
 esus qui a été fait de contribution partie du st.
 rosaire partie du st. sacrum et et des autres confreries

Et apres avoir fait led. Inventaire nous unions ^{dit} que l'apres
dinner nous administrerions le sacrement de Confirmation
sans aux garçons qu'aux filles, qui se trouveront dans la
disposition requise pour la recevoir, et ~~de tout~~ ^{à tout} lequel dessus
avant ~~donné~~ qu'il sera fait et avoir fait nostre
prière nous nous prions retirés dans la maison (laus
ala.

Le mesme iour à heure apres midy le presere Rega
propre de la doctrine chrestienne nostre vicair general
seroit allé dans l'Eglise pour faire une exhortation
au peuple sur les fruits, qu'il peuvent recevoir
de la presente visite de leur Evêque, s'il y la
recevoient avec les dispositions necessaires, et en ^{temps} meme
une instruction sur les obligations, que contractent
ceux, qui reçoivent le sacrement de confirmation
et la maniere, dont ils doivent le recevoir, afin que ce
soit avec fruits. En suite on auroit chassé vespres,
apres quoy nous serions allés à l'Eglise ~~pour administrer~~
accompagné de nos aumoniés pour administrer led.
sacrement à ceux, qui se sont trouvez instruits, et dont
leur nom s'estoit trouvé écrit par le P.^r Prieur.

Après quoy nous serions allés visiter les Chapelles
des penitens blancs des^t. Etienne, du s^t. Sepulchre,
que nous avons trouvez assez proprement tenues.

Nous Evêque en pourvoyant aux besoins
de lad^e. paroisse avons ordonné, qu'outre es pardeffus
ce qui avoit esté ordonné par la sentence de visite de
notre predecesseur du quatrieme octobre mil six cent
septante, et la nostre du onzieme Janvier mil six

cent septante trois. Nous avons confirmés en tous leurs
 chefs, que dans trois mois la sacristie ordonnée sera faite, passé
 lequel temps défendons au 1.^r Prieur de célébrer la messe au
 me autel, et ne faire le service divin qu'à la chapelle de notre
 Dame du Rosaire. Que la Com.^{te} fera ce qui a esté ordonné
 concernant l'hospital a peine de cent livres d'amende
 applicable au mont de piété, que les figures du St. Enfant Jesus
 seront mises deuemment sur les portes de l'entrée. lieu. que
 le toit de lad. Eglise sera raccommodé, afin que les eaux
 pluviales ne l'endommagent d'auantage, ^{une porte neuve avec} qu'il sera fait
^{bonne serrure du côté de l'Eglise au Chapitre}
~~un garde robe pour y tenir~~ et le tout aux depens de la
 Communauté. De plus ordonnons qu'il sera fait un
 pavillon de Catalouze de plusieurs couleurs pour couvrir
 le Tabernacle, un noir deuant d'autel ^{de} noir et ^{blanc} une ~~couverture~~
~~couverture~~ de Camelot l'un est l'autre avec un passement de
 soye convenable, une chasuble de Camelot rouge, et une
 de Camelot vert, avec un passement de soye convenable,
 deux carreaux de Catalouze, et deux de cuir doré, deux
 bourses de différentes couleurs à robe catalouze, un garde robe
 dans la sacristie pour y tenir les ornemens, une chape de
 différentes couleurs et le tout aux depens de la Confrerie
 du St. Sacrement, ainsi qu'est l'usage es praticque ancienne
 dans lad. parroisse, ~~de plus~~ et ce dans l'espace de six mois
 ala reprise de la chape de Catalouze soye et cotton de
 différentes couleurs, qui sera faite dans trois mois, passé
 lequel temps Nous défendons au 1.^r Prieur de faire la
 procession le troisieme dimanche, luy ordonnans a
 l'avenir apres led. temps expiré de ne donner point la
 benediction du St. Sacrement sans estre revestue de la
 chape. De plus avons ordonné qu'il sera fait des chassis
 de verre, ou d'une toile cirée bien claire aux fenestres,
 qui donneront dans l'Eglise. De plus un grand
 chandelier de boy pour servir le Cierge pascal

esme (redonne a copie de l'au Me auel du copie
de l'original ^{le tout} aux depens de qui de droit. Nous defendons
aux Recteurs des Confreries de prester l'argent desd. Confreries
sans la participation du 1.^r prieur a peine d'en répondre en
leur propre et prieur nom, et leur ordonnons de restiter
ineffablement l'argent qu'ils auront preste, en signant au
1.^r prieur d'obtenir ponctuellement nos ordonnances
synodales et celles de nos precedeurs, esquant au Mons
de prieur nous ordonnons aux Recteurs de recouurer celle
ce fonds qu'ils en ont baillie a peine d'en estre
responsables a leur propre, Deliberé a Boyon
le huitieme Septembre mille six cent
soixante dix Sept.

M. J. C. J. M. M.

Publié la susdite sentence par moy Hugon meire
secretaire soussigné a Messire Jean Thome prieur
du dit Boyon, lequel n'a rien dit, es a Augustin
foucou Lieutenans de Juge, et au bon noré Fauornin
consul qui ont dit qu'ils en avertiront leur conseil
es case, fait a Boyon dans la Maison claustrale
le huitieme septembre mil six cent soixante dix et
sept Agostin Hugon

Henri Evard

Deau Forengier

Marquis du consul

Hugon & Jean

Visite de La Paroisse 40

DU Broc

Nous Louis de Thomassin par la grace de Dieu et du St. Siege apostolique, Evêque et Seigneur temporel de ceue Contee, Conseiller du Roy en tous ses Conseils etc. N'AVOIR faisons que le Jourday dix neufuiesme du mois de Septembre de l'année 1677 nous serions partis de nostre Chateau Sigmurial de Betandun en Compagnie du Sr. pere anthoine Legat nostre vicaires general et de messire hugon nostre Secraire et de messire armelin nostre aumonier et autres de nostre suite pour aller faire la visite au lieu du Broc ou estant arrivés, sur Les six heures du soir nous y aurions trouvé Messire amoureux prieur dud. Broc avec son Curé et Les plus apparens du Lieu qui nous auvoit accueilli et menés à nostre Chateau Sigmurial avec toutes les demonstrations de reverence possible, et Le lendemain veille de St. mathieu aurions fait disposer Les enfans, et Les filles pour recevoir Le St. Sacrement de Confirmation; Ensuite de quoy aurions procédé à la visite des ornemens que nous aurions trouvés Consister Q^o En une Chasuble Rouge de damas fleury bordée d'un galon de soye Blanc, et rouge estole et manipule de mesme. Une autre de Catalouze a fleurs bordée d'un galon de soye Jaune et rouge estole et manipule de mesme. Une autre de tafetat Vert bordée d'un petit galon dor faux voile estole et manipule de mesme. Une autre de Brocat fleury a fond blanc et fleurs vertes bordée d'un pattement d'argent estole et manipule de mesme. Une autre de damas a fleur a fond blanc et fleurs Nabelle bordée d'un pattement d'argent estole et manipule de mesme. Une autre de damas fleury blanc bordée d'un galon de soye Jaune estole et manipule de mesme. Une autre de moles Bleu bordée d'un galon de soye de mesme couleur estole et manipule de mesme. Une autre ancienne de satin rouge fleury parsemé d'autres fleurs dor bordée d'un galon de soye Rouge estole et manipule de mesme. Une autre de tafetat Rouge avec une grosse Croix en broderie

Broderies avec des grands personnages de même sans étole
et manipule. Une autre de tafetas jaune a fleurs rouges
bordée d'un petit galon de soye rouge étole et manipule
de même. Une autre de tafetas bleu tout terny avec une
grosse Croix de tafetas vert, avec un voile sans étole
et manipule. deux dalmatiques de même étole et couleur
Une autre de Calouze rouge parsemée de fleurs blanches
bordée d'un galon de soye blanc étole et manipule de même
apartenant au St Rosaire. une autre de mole noire bordée
d'un passement de soye blanche, et noire voile étole et
bordée et manipule de même. Une autre de Calouze
noire parsemée de fleurs blanches bordée d'un galon de soye
blanche et bleue étole et manipule de même. Un pluvial
de Calouze noire parsemé de Croix et lettres de mort blanches.
Un autre pluvial d'un petit satin a fond blanc parsemé de
petites roses rouges et bordée d'un passement dor faux. Un autre
de tafetas rayé de diverses couleurs bordée d'un passement
dor appartenant au St Rosaire. Sept voiles de Raquel blanc
Un autre de tafetas Rouge, un autre de tafetas blanc
Un autre de tafetas bleu. Une bourse violette d'un côté
et blanche de l'autre, une autre bourse violette avec une
Croix Rouge. Un devant d'autel de Cambelot fleury Rouge
un galon rouge et bleu. Une autre de bavaquau violet
ouvé d'un galon de soye de diverses couleurs, un autre
de Calouze parsemée de diverses couleurs avec un galon
de soye de diverses couleurs, deux autres de cuir doré
Un pavillon a Courvis de tafetas jaune
Un autre pavillon de Cambelot violet. Deux torbets
de velours vert avec la frange de même. Une aube de
toiles de maison grossière une autre de toiles plus grossière
toutefait usées et difforme, une autre aube de toiles de
Croon et toutef sans Courdon. deux mauvais purificatoires
trois linceuls deux palets de toiles six aurochs a deux usés
Vingtquatre napets d'autel de toiles de maison sept
napets de Communion, trois pignoirs. Un Calice tout
d'argent avec la patene et la Coupe de même l'ordon
Un autre Calice dont le pied est de l'or la Coupe

41

Et La patene d'argent dorée. Un soleil et Ciboire d'argent
une Croix d'argent et mailée ornée de perles de leton pour
les processions, une autre petite Croix de leton pour le service
des enfans. Trois escharpes de tafetas vert pour donner la grande
Croix des processions; une autre escharpe de feuille morte. Trois
autres Escharpes violettes, une autre escharpe rouge, Un antiphonaire
romain, un Rituel Romain un gradual romain un missel en
petit Volume assez bon, deux autres in folio tout de leton
Instructions Sinodales de mortg. de goudeau, deux Cmissins de leton
Violet une Cloche assez grande pour lelevation, quatre uales
d'or et apertes fleur deux anges dorés un Encensoir de leton
et naïvete de fer blanc, et tout ce que dessus appartient aux deux
Confreries du s.^t Sacrement et de l'ange gardien, Et pour ce qui
est des autres Confreries il nous Conste de leurs ornemens et menues
par les inventaires que le s.^t prieur en a fait et par le Conste
qu'il exige de leurs recueurs et margilliers etc.

Et Le lendemain Jour de s.^t mathieu sur les huit heures de
matin serions allés a l'eglise; revellu de nostre Camail pour y faire
la visite accompagné de nostre suite ordinaire, et arrivés a la
porte nous y aurions trouvé le s.^t Prieur avec son Curé et les
principaux Du lieu ou led. s.^t amoureux Prieur nous auroit donné
La Croix et Les toles a bairer, présenté l'encensoir, La naïvete et
l'encensoir et nous auroit rendu les devoirs et honneurs accoutumés
en pareil cas. en suite dequoy serons allés processionnellement au maître
autel les Coeur Chantant sacerdos et pontifex, et arrivés nous y aurions
fait nostre priere et en suite Celebrier la s.^t messe, et proceder a la
visite du tres s.^t Sacrement que nous aurions trouvé ne passer en
bon estat dans le tabernacle. de la nous serions allés porter a
la visite des fonts baptismaux et autels des Confreries que nous
aurions trouvé pareillement en assez bon estat. apres quoy nous nous
serions retirés dans nostre Chateau Seigneurial, et sur les trois a quatre
heures de soir, nous serions devesché allés porter a lad. Eglise pour
y administrer le sacrement de Confirmation aux enfans et filles disposés
a cest effet apres quoy nous aurions fait l'ablouche generale pour
les morts, et nous serions retirés dans nostre Chateau Seigneurial
accompagnés de nos aumoniers Vicair general et autres prestres
et autres personnes du lieu, et Le lendemain serions allés visiter
l'hospital, Chapelle des penitens, de s.^t anthoine, de s.^t rock de s.^t subasien
et s.^t anneur

Nous Evêque faisons droit au verbal de notre presence visité,
 et pourvoyant aux necessitez de lad. Paroisse, Avons ordonné et
 ordonnons que outre et par dessus ce qui a voit esté ordonné par
 Notre predecesseur par sentence de visite du quatrieme octobre
 mil six cent septante, et par nous le septieme Janvier mil six cent
 septante trois, que nous confirmons en tous leurs chefz, le sieur
 prieur fero faire deux Aubes de Voile de cense avec leurs Cordons
 et amicts, deux douraines de purificatoires, autans de lauabo,
 une douraine d'essuyemains, et achetera en mesiel, et les livres
 necessaires pour le chant, soit a vespres, soit a la grande Messe
 qu'il pourvoira d'une cloche pour servir, quand on pose le 1.^{er}
 sacrement aux malades, qu'il fera enchasser dans l'ausel la
 pierre sacrée, et tout ce que dessus dans l'espace de trois mois, et ap-
 que nos ordonnances sans celles de notre predecesseur, que la nos-
 derriere ne demeurent pas sans execution, Avons chargé le 1.^{er}
 prieur de la poursuivre incessamment en ce qui n'a pas esté fait,
 et executé par le 1.^{er} prieur de fumes contre qui de droit. Et quand
 ala Communauté Nous ordonnons qu'elle fera faire une natte
 devant la porte, ou paravent de bois, qu'elle contrevient se
 pourvoira d'ornemens necessaires pour le service divin, sur tout
 d'une pierre sacrée, d'une croix, et d'un Canon, Quant il des-
 Jean ^{Napel} et lauabo, que les Recteurs auront soin d'entretenir la propri-
 eté d'iceux ausels, et le vous a fause de ce faire defendons au 1.^{er} prieur
 et autres presbiteres de celebrer la Messe ausdits ausels, voulons que
 ladite defense soit particulièrement pour le d. Contrevent, dont les Rec-
 teurs ne rendent pas annuellement leur compte pardevant le 1.^{er}
 prieur, lequel nous chargeons sur tout de poursuivre la reddition de
 Comptes du Mont de pieté, Enjoignons ausdits Recteurs de se faire
 rendre le blé et autres effectz, qu'il y ont presté, a peine d'en répondre
 a leur propre, chargeons le 1.^{er} prieur de le leur declarer par somm-
 ation préalable, il dira complies tous les samedys de l'année, et fera
 sonner vespres tous les iours ouverts, ceux qui se voudront faire enterrer
 dans l'Eglise, ou qui auront titre pour cela reconnoîtront la fabrique de
 contrevient du 1.^{er} sacrement de quelque aumoniere par dessus cela entretie-
 ndront le carrelage du pavé de la tombe, la pitaine de l'Eglise sera réparé
 par le 1.^{er} prieur, et les deux fenestres voisines du Maître ausel, dont l'une
 est de verre sans tinte seront réparées. Deliberé, au Chapitre le neuf.^{ies}
 septembre de l'année mil six cent septante sept. **L'ONS E D'N' H' C**
 Publié la susdite sentence par moy Hugon presbiter seulesaire

A a Melville Franconi aumoniere prieur du d. par. qui na rien dit, et a Melanthe Chabrier, et Jean
 aumoniere le cardinal, et a de fait dans le chateau signeurial le 1.^{er} novembre 1777 mil six cent septante sept.

Amortissement
Chabrier
Conrad
Juguet
Juvé
Levesque
Levesque

Nous Louis de Thomassin par la grace de Dieu évêque
 siége apostolique Evêque et seigneur temporel de venue conseiller du
 Roy en tous ses conseils &c. Scavoir faisons que ce jourdhuy vingt
 cinquieme septembre de l'année 1649 nous senons partis de nostre
 chateau seigneurial du Broc en Compagnie du R. pere Degas
 nostre vicere general et de messire Bugon nostre secretaire et de
 messire Arnelin nostre aumonier et autres de nostre suite pour
 aller faire la visite au lieu de Carros, ou estant arrivez sur les
 six heures de soir nous aurions trouve messire Traistour prieur
 dud. Carros avec les plus ayables du lieu, qui nous aurions
 accueillis et menes a la maison Claustrale avec toutes les
 demonstrations de reconnaissance possible et le lendemain jour de
 dimanche sur les huit heures de matin revechu de nostre comit
 es Roches et accompaignez de nostre suite senons allez a la porte
 de l'Eglise de ladite paroisse, ou nous aurions trouve le ^{prieur} prieur
 avec les plus ayables du lieu, une foule de peuple pour nous
 recevoir lequel nous aurions donne l'Estole, et la croix a baiser
 presense, et la navese. et en ensort, et nous aurions rendu les devoirs
 et honneurs accoustumez en pareil cas. Ensuite dequoy nous
 allez processionnellement au me autel, le choeur chantant faudoz
 es gombifex de ou arrivez y aurions fait nostre priere, et en suite
 celebre la ^{ste} Messe, et procede a la visite du tres st sacrement, que
 nous aurions trouve reposer en bon estat dans le tabernacle. De la nous
 nous senons transportez a la visite des fonts baptismaux, que nous
 aurions trouve en bon estat. Apres quoy nous nous senons retirez
 dans la maison Claustrale. Ensuite dequoy nous avons procede a la visite
 des ornemens, que nous aurions trouve consistez en une chasuble
 blanche de satin fleury fort rize estole et manipule. Une de
 Taftas rouge estole et manipule. Une de Camelot noire estole
 et manipule. Une veste de veloux estole et manipule. Une
 de Ligature avec une croix Jaune estole et manipule interdite.
 Une de Mote en devant d'autel de meyme et voile le tour
 orne d'un galon de soye et frange de meyme. Une chasuble
 violete estole et manipule. Une de Caseloufe ornee d'un ^{fil} fil
 fil d'argent estole et manipule. Une autre de Caseloufe, estole
 et manipule. En devant d'autel rouge avec deux cuissins

le tout orné d'un galon de soye, un devant d'autel de camelot
decoupe avec son galon de soye. Un devant d'autel peins
à grandes fleurs. Cinq voiles de Calice, un blanc, un vert &
deux rouges, et un noir de velours. Six voiles pour la croix,
un de Tafetas rouge avec une dentelle or et argens, trois de
rasueur et deux de Tafetas, une bourse de Tafetas avec grand
corporaux. Vingt quatre napes pour l'autel et deux pour la
Communion. Plus un devant d'autel de Rasueur. quatre aubes
demy usées, deux petit rasueur. une aube toile de maison
ornée de dentelles. Trois amicts, trois cordons, douze purific
atoires. Un soleil d'argens. Un Ciboire dans la coupe este
couvert sous d'argens surdoré, et le pied de Leron. Un Calice
d'argens avec sa patene, le tout surdoré. Deux croix, une
de cuivre, et l'autre de Leron. Une petite croix d'ivoire
pour tenir sur l'autel. Deux Missels, un vituel. Un
paremens d'autel toile peinte. Un dais pour porter
le s. sacrement. Un Rideau de serge noire po couvrir
l'autel en Cereime. Un Emueroir de Leron, une Nauese
de fer blanc. Deux grands chandeliers de bois à
flambeau. Trois paires chandeliers de bois. Trois paires
chandeliers de Leron. Une pair quatre anges de bois surdoré.
Un reliquaire. Deux bouquets de fleurs. Une clochere.
Douze Lampions. Deux bannières. Un peiroles pour
beau benite. Une bassine po faire les chandely avec la
cassette de Leron. Deux caisses, une de bois blanc, et une
de Noyer. Ornement de
ornemens de la Confrerie du S. Roisire.

1^o une Chapulte verte de satin fleury avec un galon de soye
rouge epote et manipule. Une aube de Cateoufe bordée de
galon de soye rouge, et blanc, Epote et Manipule. Une aube de
moële blanche, ornée d'un galon rouge et blanc, epote et mani
pule. Un devant d'autel de Cateoufe à fleurs rouges et vertes,
orné d'un galon de soye rouge, et une frange de soye rouge,
et blanche. Neuf napes de toile de maison. Un Teqilur avec
le quadr d'ose. Deux amicts. une chape de ^{calour} feuille morte.
Enfin il convie de meubly et de tousy les commodités de l'une
et de l'autre confrerie par le Compere que le 1^{er} yniur en a
exige des Reueurs les ~~compuls~~ ^{compuls} apeller ~~compuls~~ ^{compuls} apeller. Et fut

Les trois a quatre heures de soir, nous nous sommes ~~Dans~~ ^{avec} nos portez
 a ladite Eglise pour y administrer le sacrement de Confirmation aux
 enfans et filles disposés a cet effet, apres quoy nous aurions fait
 l'absoute generale pour les morts, et nous nous sommes retirez
 dans la maison claustrale accompagnez de nostre vicairre general,
 nos aumosniers, autres prestres, et autres personnes du lieu; Une heure
 apres nous nous sommes acheminez vers la chapelle sur le bise de
 nostre Dame des seours, accompagnez de Mess^{rs} les Commandeurs
 de la fauillanne, et d'Astros et de Mons^{rs} le Chevalier de
 Carrot, et autres personnes a cheual, ou estant arrivee, nous
 aurions trouue le frere françois hermite, es retirez aupres
 de lad. Chapelle, de plus le Marquillier d'Uelle, qui nous y auroit
 accueilly, et en ayant fait la visite, nous avons trouue y auoir
 pour ornemens concernans la celebration du service divin une
 chasuble de Lignature blanc et rouge avec ~~sa~~ ^{le} voile estole et
 manipule. Deux Rubes d'offres de censez. Un dorement d'autel
 de peinture, et un autre de cuir dore. Un Calice d'argens
 dont la coupe n'est pas doree en dedans avec sa patene doree
 par dessus. Six Chandeli^{ers} d'orez et argentez. Et le restant
 de ce qui est necessaire pour la celebration de la 1^{re} messe, ayant
 trouue seulement d'indecens le pane de lad. Chapelle, qui n'est
 que verre, a la reserve du presbytere, dont il y en a la moitié
 pane de brique, et ayant visite la voûte avons trouue les deux
 croisillons de l'entree en estat miserable et menacans ruine.
 Et ayant demande au Marquillier, s'il n'y auoit point de
 service establi dans lad. Chapelle, il nous a ^{repondu} dit que non, mais qu'il
 y auoit seulement de temps en temps des Messes votives, et que le
 jour ^{de la feste} de la dite Chapelle il y a un grand concours de peuple de
 tous les lieux voisins, apres quoy nous nous sommes retirez en
 compagnie que dessus. Et qu'il y auoit des terres, qui appartenoiene
 a lad. Chapelle, et qui estoient mieuz armez chanoirie de l'Eglise
 Cathedrale de venue

Nous Eveque en confirmant les sentences de nostre
predecesseur esur tout celle du quatorzieme Octobre mil six cent
septante, comme aussi la nostre du troisieme Janvier mil six
cent septante trois en tous leurs chefs. Ordonnons par desus
celles, que la Com^{te} ferra faire un Confessional avec une
Chaire de Noyer poy y precher et faire le prône, un benitier
a la grande porte de l'Eglise, et le tout dans deux mois, passé
quel temps defendons au^d. l^r. prieur d'entendre les Confessions dans
la nouvelle Eglise. De plus que lad. Communauté fera dorer
le Tabernacle dans quatre mois, et pourvoira d'un pavillon pour
le couvrir, ~~avec de la soie et du velours~~ ^{le l^r. prieur} et ce d'estoffe carolouse
de plusieurs couleurs sur tout blanc et rouge, que la Com^{te} -
pourvoira d'un hospital garni du moins de deux lits enestars d'y
coucher. Et quand a la reddition des Comptes des Confreries et
chapeltes ordonnons qu'elle se fassent annuellement en priée
au l^r. prieur, les Consuls apellerz, et au faulse au cas que ledit
Receurs desd. Confreries ne rendent pas leurs Comptes, defendons
de faire plus aucun service divin pour ledites Confreries, et
pour ce qui concerne celle du mors de pierre nous enoignons
aux Receurs de rendre leur compte exactement chaque année
pardevant les memes que desus, et de recouurer incessamment
le blé excessif, qu'il y auroit presté, a peine d'en répondre
a leur propre, leur declarans que c'est eux que nous
attaquerons directement. Et pourvoions aux necessitez
de la Chapelle de Notre Dame des Fleuves ordonnons
que le Calice se dore au dedans de la Coupe, que le pavement
de lad. Chapelle, et sur tout du presbytere se fait de briques
dans trois mois, que la voûte des deux croistillons de l'entrée
qui menent mine sera reparee dans led. temps, lequel
passé le revenu des terres appartenans a lad. Chapelle sera
saisi, pour lad. reparation ^{du pavement et croistillons}, et ce a la diligence des Consuls
de Carroy, et Marquillies de lad. Chapelle. Chargeons Chargeons
le l^r. prieur d'observer exactement tous nos Statuts Synodaux
sans concerner les heures de la celebration du service divin
que touchant la doctrine ch. r.ienne et instruction de son peuple

avec toutes les démonstrations de reconnaissance possible, ou arrivés
après s'être vu en l'église, après avoir salué le
sacré sacrement aurions procédé à la visite des ornements
de ladite église ou aurions trouvé dans la confrérie
du St. Sacrement C^o Un pavillon de Calouffe de diverses
couleurs, Un dais de Calouffe à fleurs blanches et le fond
rouge, Une Chasuble de soie a fond rouge et les fleurs
noires et blanches, étole et manipule ornées d'un galon
d'or faux. Une Chasuble de damas rouge ornée d'un galon
d'or faux étole et manipule. Une Chasuble de damas
blanc ornée d'un galon d'or et d'argent étole et manipule
Une Chasuble de satin fleury le fond vert et les fleurs
blanches étole et manipule. Une Chasuble de Calouffe à
diverses couleurs étole et manipule. Une Chasuble noire
de satin avec un passement blanc et noir, chargée de lettres
de mort, étole et manipule. Un pluvial bleu avec
une bordure de satin rouge et jaune, trois courtes. Un voile
blanc et bleu de tafetas. Un voile de toile d'argent bordé d'une
dantelle d'or faux. Un voile de Calouffe blanc à fleurs rouges
et vertes. Un voile de drap double de tafetas bleu. Un voile
de satin noir bordé d'une dantelle, trois pales. Un devant d'autel
de cuir doré. Un devant d'autel de toile peinte. Trois Corporaux
avec dantelles. ~~trois~~ 12 purificatoires parties avec dantelles
avec de toile de Cambrai avec dantelle son anneau et cordon
de filouze. Une aube anneau et cordon de toile blanche
anneau anneau et cordon de toile de maison. aube anneau
et cordon de toile de maison vingt cinq napes de toile
de maison. Un Calice à coupe d'argent et le pied Cizeli
de cuivre la patène d'argent doré. Un Calice à coupe
d'argent doré et le pied de cuivre la patène à travail
de milan doré. Un soleil de cuivre doré à la antique
le croissant d'argent. Une grande Croix d'argent avec son
voile de tafetas de feuille morte. Une Croix de leton.
2 metels à demi d'et. Six Chandeliers de bois dorés
deux de leton quatre d'et de bois dorés avec leurs
bouquets un vigiles avec son cadre doré; deux Cuillins
de tôle rouge à l'usage. Le lendemain nous avons procédé
à l'ouverture de l'édifice à sept heures

a la visite des autres Confreries et Pre.^o avons trouvé au St Antoine
 Une Chatable de Satin Blanc affecté vestes estole et manipule
 voile et bourse de même. Le tout doublé d'un petit tafe et vest
 2^e une Chatable de Cataloufe a diverses couleurs avec un patement
 de soye Jaunes, estole et manipule — — — — —
 Une Chatable de Cataloufe a fond blanc et Les fleurs vestes et
 rouges, estole et manipule. 2 napes pour la Communion
 25 napes partie avec dautels de toile de maison. Une aube
 de Lyon amict et Courdon. Une aube de toile de maison
 amict et Courdon. Un Brazeul, Une toilette de Boea 2 lavabo
 Un Calice Sy dessus mentionné. 4 Chandeliors de leton, 2 anges
 dorés. Une croix de bois avec le Christ de même. Un trigilus
 avec le Cadre doré Un pavillon pour exposer le St Sacrement
 de Damas Blanc, Un Coussin de cuir doré. Ensuite a St Joseph
 avons trouvé une Chatable de Cataloufe de diverses couleurs
 estole et manipule. Un devant dautel de Cataloufe a diverses
 couleurs 12 napes de toile de maison. Un ~~Tableau~~ ^{Tableau} dautel de
 Couffourine. deux Chandeliors de leton. Un trigilus avec le Cadre
 doré Une Croix de bois et le Christ de même. ensuite a la
 Confrerie de St Blaise; Une Chatable de Camelot rouge avec
 un patement blanc et rouge, estole et manipule. Un devant
 dautel de Cataloufe avec un patement de même blanc et
 rouge. Six napes de toile de maison. 2 lavabo, voile de
 maison Un Bust de St Blaise avec des Reliques d'ad. St
~~Basile~~ de bois surdoré, Un autel tout au long de bois
 surdoré deux anges de bois surdorés. deux Chandeliors de
 leton. Un trigilus avec le Cadre doré. Une Croix de bois
 et le Christ de même. deux Coussins de doapt rouge. apres
 l'homme allé a la maison Cantuale et recueilli de nostre Camail
 et Brochet accompagné des nostre suite. Serions allé a la porte
 de l'eglise de l'ad. paroisse ou nous avions trouvé le Sieur
 prieur son secondaine et Les plat apparent du lieu et une
 foule de peuple pour nous recevoir lequel prieur nous auroit
 donné l'estole et La Croix a garder particul. La navette et
 en suite et nous auroit rendu les devoirs accoutumés au parol
 Cas. en suite dequoy Serions allé processionel au milieu dautel